

INSEAMM CA 30/03/2023

Délibération n°DELIB_14_IFAM_23_03_30_ROUV_MONDE



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration
Séance du 30 mars 2023**

**ÉTÉ CULTUREL DRAC PACA 2023
Rouvrir le monde - Résidence de territoire**

Candidature à l'appel à projet

Délibération n°DELIB_14_IFAM_23_03_30_ROUV_MONDE

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 17 mars 2023.

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1111-10, L.1431-1 à L1431-9 et R1431-1 à R.1431-21, L 1441-1 et suivants et les articles R. 1431-1 et suivants ;
- Le Code de l'Éducation Nationale, notamment ses articles L759-1 à L759-5 ;
- La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 et notamment les articles 71 et 82 ;
- Les statuts de l'Établissement.



INSEAMM CA 30/03/2023

Délibération n°DELIB_14_IFAM_23_03_30_ROUV_MONDE

Le Président,

EXPOSE

Chaque été, le Parc national des Calanques met en place un dispositif d'accueil en direction des publics pour l'informer sur les patrimoines, les risques, les règles. Ces dispositifs associent également la mise en œuvre de démarches d'interprétation permettant aux publics de vivre une expérience de nature.

Dans le cadre de l'appel à projet Rouvrir le Monde – Résidence de territoire – 2023 de la DRAC PACA il sera proposé à deux artistes, un-e artiste confirmé-e et un-e jeune artiste issu-e de l'École des Beaux-Arts, une résidence de 4 semaines à l'école et dans la proximité du Parc National des Calanques.

Mettant au cœur de leurs pratiques les questions de transmission des questions écologiques, les deux artistes proposeront durant ces 4 semaines des dispositifs d'action culturelle en direction de jeunes enfants et adolescent-e-s en partenariat avec les centres sociaux de Marseille et en direction du public du Parc National des Calanques.

Ce projet de résidence de territoire sera développé en partenariat avec le Parc National des Calanques et l'association Fraeme.

Le plan de financement prévisionnel faisant apparaître les financements à solliciter est le suivant :

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Interventions artistiques	9 000	DRAC PACA	9 000
Frais de résidence	5 500	Inseamm	9 500
Matériel	2 000	Parc National des calanques	6 000
Coordination/médiation	8 000		
TOTAL	24 500	TOTAL	24 500

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.



INSEAMM CA 30/03/2023

Délibération n°DELIB_14_IFAM_23_03_30_ROUV_MONDE

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement de l'opération.

Article 2 : d'autoriser le Directeur général à candidater à l'appel à projet Été culturel 2023. Rouvrir le monde – Résidence de territoire de la DRAC PACA dans la limite des montants totaux indiqués dans le budget.

Article 3 : d'inscrire les crédits prévus à cet effet sur les articles correspondants du budget.

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	24
Nombre de suffrages exprimés	26
Votes pour	26
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- Adoptée
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 30 mars 2023.

Le Président

Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le 30.03.23...

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le : 30.03.23

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20230330-CA230330_14-DE
Reçu le 30/03/2023

